

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 06/12/2024

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Secrétaire de séance : Jean Michel VALLOT

Noms des conseillers	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
Philippe ARIES	X		
Eric FAUSSURIER	X		
Didier BRUNEL	X		
Marie-Agnès ACHAINTE	X		
Sébastien SOUTRENON		X	Didier BRUNEL
Isabelle DURAND	X		
Marie-Claude FOREST		X	Catherine LIROLA
Catherine BRUNETON		X	Isabelle DURAND
Catherine LIROLA	X		
Marie-Christine FEUILLATRE	X		
Yves MEILLER		X	
Magali ARNAUD	X		
Christian PEILLON	X		
Jean-Michel VALLOT	X		
Emmanuel MARILLIER	X		

- Approbation du compte rendu du 12 novembre 2024
Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

✚ Délibération autorisation paiement investissement budget communal

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des personnes présentes.

✚ Délibération autorisation paiement investissement budget assainissement

Idem délibération précédente pour le budget assainissement.

Le CM accepte la proposition à l'unanimité des personnes présentes.

Durée amortissement subvention d'équipements budget commune

Monsieur le Maire rappelle que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) conformément aux articles R. 2321-1 et D. 3321-1 du CGCT. Le conseil municipal décide de valider la durée d'amortissement versé au SIEL et à l'assainissement pour les montants inférieurs à 500€ selon trois seuils de 1-5-15 ans.

Ouverture crédits pour reprise de subvention Budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires pour passer l'écriture de reprise de subvention pour l'année 2024 de la fiche inventaire n°2024-IN-EP-001.

Accord donné par le CM.

Classement d'un chemin en voirie communale

Il y a lieu de classer le chemin « Impasse des grands Champs » au hameau de La Garde dans la voirie communale afin d'en assurer l'entretien. Cela concerne l'ajout de 47 ml depuis RD19 aux 30398 m soit un linéaire de 30445 mètres.

Accord du CM.

Demande subvention voirie 2025

Le montant estimatif des travaux s'élève à 11 360€ (point à temps automatique). Le conseil a décidé de réduire ce budget (généralement de l'ordre de 30 k€) conscient que le département de la Loire a besoin de privilégier les demandes qui seront relatives à la réfection des chaussées endommagées suite aux intempéries d'octobre 2024.

Les métrages et chiffrages ont été faits avec TP réalisation.

PTGE Département

Dans le cadre du PTGE (Projet de Territoire de Gestion de l'Eau) approuvé par la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes en date du 31 juillet 2024, le conseil municipal a comme projet de récupérer des eaux pluviales destinées à alimenter une réserve d'eau pour le SDIS. Pour cette dernière, une demande de subvention à hauteur de 20% va donc être déposée auprès du département de la Loire.

Accord du CM.

Coupe de bois

Conformément au plan de gestion, quelques parcelles étaient destinées cette année à la coupe. Ces dernières n'étant pas assez mûres, il est décidé de reporter de 3 ans la programmation du plan de coupe.

Bilan Triennal ZAN

M. Le maire rappelle l'obligation de faire tous les trois ans un bilan des zones artificialisées. Ce bilan était précédemment fait (avant ZAN) par la CCPR mais désormais il revient aux communes de produire cet état. Sur le plan ZAN 2021-2024, la commune est actuellement plutôt bien positionnée avec 6,39 ha consommés sur la période 2010 à 2020 et 41,6% de notre l'objectif à terme de 2030. Ces données sont issues du SCOT et validées par la CCPR. Il reste à la commune entre 2024 et 2030 environ 30% de notre capacité ce qui est plutôt cohérent et consistant pour Roisey.

Ce bilan a été accepté et sera envoyé à la prefecture

Adoption du plan de formation mutualisé

Un plan commun « du territoire Pilat Rhodanien » a été construit pour déployer des formations en local pour nos agents communaux plutôt que d'aller sur Saint-Etienne notamment. Cette démarche est positive car plus motivant au final pour les salariés et moins coûteux pour les communes. Les formations proposées ouvrent tous les besoins en terme de sécurité, de réglementations, de conduites, et d'évolutions des compétences...

Le CM a validé ce choix

Adhésion au service «Protection Sociale Complémentaire» du CDG42

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7.00 euros par agent et par mois. Le CDG 42 a désigné la mutuelle INTERIALE pour couvrir le besoin des agents. La commune adhère à ce nouveau dispositif pour un montant annuel de 25€ pour l'ensemble des agents. MR le Maire est autorisé à signer la convention avec le CDG42.

Compte rendu des commissions et informations diverses :

Mr le maire informe le conseil sur un arrêté pris pour un mouvement de crédits relatifs aux travaux de l'appartement du Prieuré.

Urbanisme

Deux récents permis de construire ont été refusés. Le conseil municipal décide de reprendre les éléments d'instruction de chaque dossier afin que les pétitionnaires puissent déposer une nouvelle demande.

Lieu et date vœux de la CCPR

Ils auront lieu à Roisey le jeudi 23 janvier 2025, l'ensemble du CM est convié.

Réflexion sur centre de loisir SPL

La SPL informe l'ensemble des municipalités de problèmes récurrents d'inscriptions pour les périodes de vacances scolaires privant ainsi des familles de solutions de garde.

Le conseil municipal a formulé des propositions auprès de la SPL pour apporter au règlement intérieur de nouvelles modalités d'annulation.

Réflexion sur coût Assainissement collectif

Cette compétence devant être transférée à la CCPR en 2026, le conseil municipal a engagé une réflexion sur la tarification actuelle mise en place sur le territoire (72,79€ sur la part fixe et 1.34€ sur la part variable). A Roisey, aucune augmentation n'a été faite depuis 2014. Une décision sera prise lors du prochain conseil.

Tarifs salle des fêtes

Révision du tarif actuel de la salle des fêtes de 350 € à 400 € pour les Roisaires après l'achat de nouveaux équipements (WIFI et machine à glaçons). Une charte d'usage informatique sera également rédigée (RGPD) et signée à chaque manifestation par les organisateurs.

Intempéries du 17 octobre 2024,

Une visite technique avec l'entreprise Montagnier et le Syndicat des 3 rivières est programmée le 13 décembre 2024 afin d'évaluer le montant des travaux à réaliser sur les ouvrages endommagés. Les demandes de subventions seront rapidement déposés.

Point RH

Suite à un départ en retraite prévu au 01/07/2025, un nouvel agent technique prendra ses fonctions à Roisey le 1^{er} janvier 2025. Projet également de recrutement en 2025 d'un agent administratif.

 **Point sur une coupe de bois invendue.** Nécessité d'engager des travaux d'accès avant de remettre en vente... à voir au prochain conseil selon évaluation technique et chiffrage.

 **Le bulletin municipal 2024** sera distribué prochainement.

Prochain conseil : 14 janvier 2025

Séance levée à 21h40